

France Nature Environnement Vaucluse – FRDG218

Type de masse d'eau	ESU
Code masse d'eau	FRDG218
Nom masse d'eau	Molasses Miocènes du Comtat
Station de la mesure ayant conduit au projet de zonage et code de la station de mesure	-
Communes concernées par la demande	-
Contenu de la demande	Maintien du classement en l'état
Argumentaire du contributeur	[Demande de maintien du classement en l'état]
Synthèse retenue par la DREAL de bassin	<p>La contribution ne remet pas en question la proposition des communes déjà classées Aubignan, Carpentras, Loriol, Mazan, Monteux et Pernes-les-Fontaines.</p> <p>Le conseil départemental du Vaucluse indique que les communes de Sarriens et Loriol-du-Comtat disposent de valeurs inférieures à 40 mg/l dans le cadre de leurs campagnes de prélèvement.</p> <p>Le classement actuel repose sur une compartimentation de la masse d'eau basée sur un fonctionnement hydrogéologique différencié. Même si localement, des communes disposent de mesures inférieures au seuil, le classement se base bien sur une circulation souterraine des eaux. Le classement des communes déjà classées en 2021 est donc justifié.</p> <p>Maintien des communes classées en V2 au titre de la FRDG218 sans retrait des communes de Sarriens et Loriol-du-Comtat.</p>
Synthèse	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'évolution
Evolutions	Pas d'évolution